



CHANTIER
école
RÉSEAU NATIONAL



COORACE
Entreprises d'utilité sociale
et territoriale



RÉSEAU
COCAGNE



EMMAÛS
FRANCE
NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR



Fédération
des acteurs de
la solidarité



la fédération
des entreprises
d'insertion



LE MOUVEMENT
DES
RÉGIES



LE RESTAURANT
DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR



Unai
UNION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

L'insertion par l'activité économique, levier de la transition écologique juste

Janvier 2025 – Collectif IAE

Depuis plus de deux siècles, l'économie de marché a fondé un modèle de production et de consommation prédateur des ressources naturelles et des écosystèmes. Aujourd'hui, ce modèle de développement génère de par le monde de profondes inégalités tout en faisant porter les conséquences aggravées du dérèglement climatique en premier lieu sur les personnes en situation de précarité.

Face à cela, et depuis plus de 40 ans, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a été à l'origine de la création et du développement de filières aujourd'hui essentielles à la transition écologique et solidaire comme le réemploi (avec les ressourceries, les friperies), le tri sélectif et le compostage, les ateliers de réparation (vélo, électroménager, meubles...), les ateliers de surcyclage (réemploi de matériaux), les paniers solidaires issus de maraîchages d'insertion, les épiceries sociales et solidaires, ou encore la gestion d'espaces verts respectueuse des écosystèmes, de la biodiversité et de l'eau. Ce rôle d'arpenteur et de précurseur est l'incarnation de l'engagement éclairé des travailleurs sociaux, militants, acteurs publics et associatifs pour faire exister la question sociale comme un enjeu écologique de qualité de vie au travers d'activités économiques inclusives.

Ancrées dans la vie locale, les structures d'IAE à gouvernance partagée et démocratique créent ainsi avec et pour les personnes accompagnées des emplois pérennes et des emplois d'insertion non délocalisables. Par son modèle « archipélique » de développement, constitué de petites unités fonctionnelles reliées les unes aux autres par des coopérations irriguant nos territoires, elles proposent des lieux, des activités et des outils de transformation des entreprises, des partenaires associatifs et institutionnels et des citoyens. Les structures d'IAE accompagnent l'émancipation de ces derniers en leur rendant le pouvoir d'agir perdu hier et en les formant aux métiers de demain - pour que les métiers de la transition écologique soient l'affaire de tous et non uniquement des personnes très qualifiées.

Elles portent un projet au plus près du territoire associant dans une même dynamique les autres acteurs locaux : citoyens, collectivités, associations.

Ainsi, pleinement inscrite dans les scénarios 1 et 2 de l'ADEME¹ (scénario 1 : « génération frugale », qui fait de la sobriété un levier d'action ; scénario 2 : « coopération territoriale », qui fait du partage des biens un autre levier d'action) et dans le prolongement des récents avis sur la Transition écologique juste², nous considérons que la transition écologique et sociale doit d'être :

1- Capable d'engager la force du travail dans une relation retrouvée avec le vivant et permettant, dans ce cadre, la création d'emplois inclusifs ;

2- Capable de garantir aux personnes vulnérables un accès à une offre de valeur meilleure en réponse à leurs besoins essentiels et offrant de vraies possibilités d'associer celles-ci dans la définition comme dans la construction de ces réponses ;

3- Capable de protéger cette source qu'est l'IAE et plus largement, l'ESS, reconnaissant dans la durée son travail d'arpentage et de développement d'idées neuves au service de nos concitoyens, au service de la vitalité de tous les territoires (urbains, péri-urbains, ruraux, métropolitains et ultra-marins).

La bascule d'une économie linéaire vers une économie circulaire intégrant toutes les dimensions de la crise que nous vivons est donc une urgence absolue.

C'est pourquoi nous demandons :

1. La reconnaissance du travail d'arpentage et d'organisation de la transition écologique juste exercé par les réseaux nationaux d'IAE pour animer, capitaliser et mutualiser leurs expériences, professionnaliser les pratiques et les faire certifier autant que nécessaire. En ce sens, les réseaux doivent être pleinement associés au programme national de « verdissement des dispositifs de retour à l'emploi » accompagné par l'OCDE, cette expertise devant déboucher dès 2025 sur une feuille de route renouvelée de la politique IAE, en lien avec les politiques nationales et locales de la transition.
2. Un travail de concertation du secteur avec le Secrétariat Général à la Planification écologique (SGPE) ainsi que la prise en compte des spécificités du secteur et de ses contributions effectives dans la Stratégie Nutrition Alimentation Climat, la Stratégie nationale Biodiversité 2030, le Plan national d'adaptation au changement climatique etc.

¹ <https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/>

² CNLE, juin 24 : <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2024-06/Synthese-Rapport-CNLE-Faire-de-la-transition-ecologique-un-levier-inclusion-sociale-06-2024.pdf> ; HCTS 23 : <https://solidarites.gouv.fr/livre-blanc-du-travail-social-2023> ; CESE nov 24 : <https://www.lecese.fr/actualites/transition-ecologique-croissance-vs-decroissance-de-quoi-parle-t-le-cese-adopte-son-etude-danalyse-de-controverses>